

Extrait de l'Indépendant paru le 03 février 1995



Décembre avait battu des records pluviométriques. Janvier aura été de la même eau, avec quelques déluges qui ont mis hors d'elles les rivières de l'Audomarois. La vallée de la Lys, de Delettes à Mametz, puis la vallée de l'Aa, entre Wizernes et Blendecques, ont connu leur troisième inondation du mois. Un lac artificiel de 400 mètres sur 200 s'est formé à l'amont de la rue Paul-Obry, coupant la route et envahissant plusieurs maisons. Le courant violent provoquait remous et crêtes d'eau (notre photo) à une centaine de mètres du lit naturel de la rivière.



## LA REVUE DE PRESSE **DES CRUES**

**Crue du 30 janvier 1995**

Extrait de l'Indépendant paru le 03 février 1995  
**Article : « De l'eau comme s'il en pleuvait » (1/2)**



La voûte du pont de la rue Paul-Obry, submergée par la crue.

*Pour la troisième fois en un mois, les cours d'eau de l'Audomarois sont sortis de leur lit, avec quelques heures d'avance pour la Lys qui a inondé, dans la nuit de vendredi à samedi, le secteur le plus sensible compris entre Delettes et Mametz, où la pente de la rivière s'adoucit. Une fois de plus, les rues du centre de Delettes ont servi de lit subsidiaire à la rivière et le jacteur a fait sa tournée en bottes. Plusieurs maisons ont aussi été inondées à Mametz où le terrain de football disparaissait sous vingt centimètres d'eau.*

*La haute vallée de l'Aa a été relativement épargnée, même si la rivière a, ça et là, submergé ses berges et envahi les prés inondables. En revanche, une crue très importante, consécutive au déluge qui s'était abattu dimanche en milieu de journée, s'est produite dans la nuit de lundi. Elle a été particulièrement spectaculaire entre la zone industrielle de Wizernes et l'entrée de Blendecques. La rivière a formé à cet endroit un petit lac de 200 mètres de large sur 400 de long, coupant la rue Paul Obry dans sa partie basse et inondant plusieurs maisons. Les habitants ont tenté de se protéger à l'aide de barrages de terre*

*et de sable édifîés à la hâte sur les seuils, mais le courant était trop violent et l'eau est montée à une quinzaine de centimètres dans les habitations. Le secours est venu de la décrue, qui s'est amorcée lundi après-midi, et des sapeurs pompiers qui ont vidé les demeures avec des moto-pompes.*

*A Saint-Omer même, le trop-plein du fossé de la zone industrielle du Brockus s'est déversé sous le pont de la gare, son exutoire habituel, mais aussi sur la route menant au Lycée de l'Aa où une passerelle a été disposée à l'usage des étudiants.*

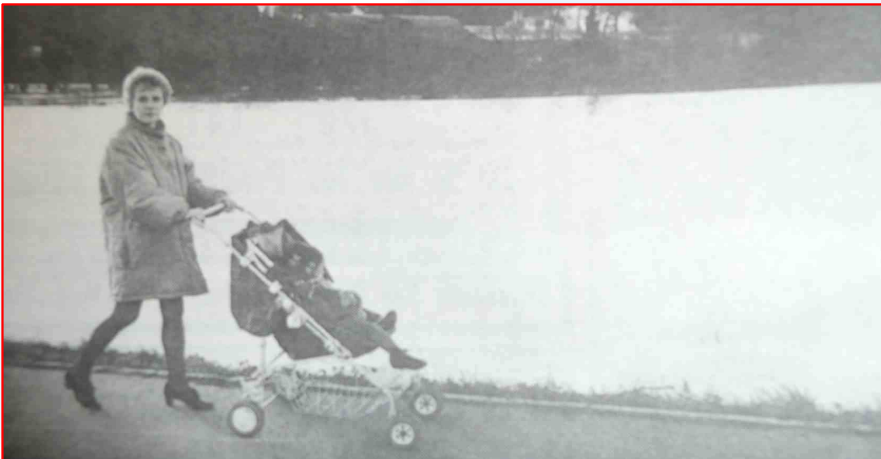
*Enfin, le Marais, solidaire du canal dont le niveau a atteint 2 m 10, a été submergé dans toutes ses terres basses, sans que le phénomène prenne toutefois les proportions de l'inondation de décembre 93*



# LA REVUE DE PRESSE **DES CRUES**

**Crue du 30 janvier 1995**

Extrait de l'Indépendant paru le 03 février 1995  
**Article : « De l'eau comme s'il en pleuvait » (2/2)**



A Blendecques, promenade sur la digue.



Une cité lacustre à Ouve-Wirquin.



Du sable, une pelle, une brouette, des outils dérisoire pour contenir le flot.



La moto-pompe des sapeurs pompiers en action, rue Paul-Obry, à Blendecques.

Extrait de l'Indépendant paru le 10 février 1995

**Article : « Le Pas-de-Calais ne figure pas parmi les départements reconnus sinistrés par les inondations: M. Lefait intervient »**

*Sous couvert de M. Daniel-Alain Grossard, Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Omer, M. Michel Lefait, vice-président du Conseil Général, maire d'Arques, a adressé mardi cette lettre à M. Bernard Courtois, préfet du Pas-de-Calais :*

« Alors que les crues de fin janvier début février et leurs conséquences ont été particulièrement sévères dans 43 départements français dont celui du Pas-de-Calais, le Gouvernement vient de reconnaître l'état de catastrophe naturelle dans 35 d'entre-eux, au rang desquels figure notre voisin le Nord.

A ce jour, le Pas-de-Calais n'est donc pas reconnu comme tel, bien que 90 de ses communes aient déposé un dossier dans vos services.

Il semblerait que la décision le concernant soit re-

poussée au 20 février alors que celle-ci est la condition préalable à la reconnaissance des droits à l'indemnisation des sinistrés par les compagnies d'assurances.

Quand on connaît la longueur des délais administratifs qui s'écoulent entre le constat des dégâts et le versement effectif des dédommagements, il y a lieu d'être inquiet de ce différé de décision qui place, une fois de plus, notre département en position de "parent pauvre" par rapport au Nord dans l'ordre des préoccupations et priorités gouvernementales.

Après la décision de ce même Gouvernement de ne retenir aucun secteur du Pas-de-Calais en objectif 1 ouvrant droit à des subventions préférentielles de l'Europe, on ne peut que vivement regretter cette nouvelle marque

de désaffection des pouvoirs publics nationaux à l'égard de notre département.

Aussi vous demanderai-je, Monsieur le Préfet, au nom des communes et des sinistrés, particuliers, artisans, agriculteurs et industriels de l'arrondissement de Saint-Omer qui ont été touchés par les récentes inondations, d'intervenir au plus haut niveau du Gouvernement pour, qu'en dehors de toute considération partisane, juste et rapide réparation leur soit faite... »

Extrait de l'Indépendant paru le 10 février 1995  
**Article : « Inondations : une aide départementale »**

Pour marquer la solidarité du Conseil Général à l'égard des victimes des inondations de décembre 1994 et janvier 1995, une inscription de crédits a été proposée par le président Roland Huguet, à hauteur de 3.875.000 F. pour 1995 mobilisables dès que la liste exacte des communes concernées sera fournie par les services de la Préfecture.

A noter que compte tenu du fait que certaines personnes aménagent leur sous-sol en lieu d'habitation, la commission permanente a donné son accord pour qu'il ne soit plus fait de différence entre le sous-sol et l'habitation et que ces personnes puissent ainsi être aidées.

La commission permanente du Conseil Général a souhaité que l'Etat puisse instruire, dans les meilleurs délais pour les victimes des inondations, les demandes de constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le département du Pas-de-Calais.



Pas inondé, l'Audomarois?